

Délibération n°2021-06

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 8 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires 2021-2022**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

*(Il s'agit de l'exonération partielle des étudiants extra-communautaires du paiement des droits d'inscription pour l'année 2021-2022).*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 29

Pour : 15

Membres présents et représentés : 17

Contre : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Abstention : 2

**L'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année 2021-2022 est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 08 janvier 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY